

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

- 1- Marquage de la station mère à déplacé et de la zone d'accueil.
- 2 - Préparation du site d'accueil
- 3 - Transplantation à la pelle mécanique de la station mère (Ophrys abeille) et manuel (Orchis négligé et pied isolé d'Ophrys abeille)

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Pour l'encadrement : Ingénieur écologue titulaire d'un MASTER II en écologie au minimum

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser : Pour la transplantation : BTS GPN / formation en espaces verts / horticulture

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Pas de calais

Cantons : Canton de Outreau

Communes : Outreau

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir document joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi annuel sur 5 ans des effectifs de l'ophrys abeille et orchis négligé et de sa répartition sur le périmètre du projet

Rapport annuel (transmission à l'Autorité Environnementale)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Boulogne sur Mer le 15 FEV. 2021

Signature



DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Communauté d'Agglomération du Boulonnais**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Président Mr Frédéric CUVILLIER**

Adresse : N° Rue **1 Boulevard du Bassin Napoléon, BOULOGNE-SUR-MER**
 Commune **62200**
 Code postal

Nature des activités : **Aménageur dans le cadre du projet**

Qualification : **Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)**

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Ophrys apifera</i> Ophrys abeille	8 pieds	Balisage des stations, protection de la station conservée, aménagement de l'espace vert destiné à accueillir la station impactée, transplantation des pieds. Suivi
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou dans le cadre du projet d'aménagement (construction de logement, de voiries, de liaisons douces et de bassins de stockage des eaux de pluie), l'espèce sera affectée par les constructions. La transplantation se fera vers des espaces où la gestion sera tournée vers la conservation de l'espèce. Cette espèce est assez répandue à l'échelle régionale et non menacée. Le devenir de l'espèce à l'échelle nationale et régionale n'est pas remise en cause. A l'échelle locale, les mesures permettront d'assurer la pérennité de présence de l'espèce voire permettra d'accroître ses effectifs par une gestion adaptée.

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Repérage et balisage au printemps (juin) précédent les travaux, des stations. Prélèvement et ou la date : transplantation à l'automne suivant.**

E. CONDITIONS DE RECOLTE

E1. LIEUX DE RECOLTE

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Pas de calais

Cantons : Canton de Outreau

Arrondissements : Outreau

Communes : Outreau

E2. TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques de récolte :

Prélèvement des pieds en repos végétatif manuellement après balisage en période de floraison / ou en fin d'hiver quand les rosettes sont perceptibles

Suite sur papier libre

E3. QUALIFICATION DES PERSONNES

Formation initiale en biologie végétale Préciser : Pour l'encadrement : Ingénieur écologue titulaire d'un MASTER II en écologie au minimum

Formation continue en biologie végétale Préciser : Pour la récolte, le semis et la plantation : agents des espaces verts titulaire d'un BTS GPN ou Espaces verts ou horticulture

F. DESCRIPTION DU TRANSPORT

F1. LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Président Mr Frédéric CUVILLIER

Adresse : N° Rue 1 Boulevard du Bassin Napoléon,

Commune BOULOGNE-SUR-MER

Code postal 62200

Nature des activités : Aménageur dans le cadre du projet

Qualification : Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

F2. MODE ET CONDITIONS DE TRANSPORT

Durée prévue de transport : Quelques heures

Véhicule automobile ou camion Train Avion Bateau

Conditionnement des végétaux dans le véhicule :

Préciser le type d'emballage, les conditions de température etc...

Transplantation immédiate vers le site d'accueil situé à quelques centaines de mètres, sur le périmètre de la zone d'aménagement, sur la commune d'Outreau.

Suite sur papier libre

G. MODALITES DE COMPTE RENDU

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi annuel sur 5 ans des effectifs de l'Ophrys abeille et de sa répartition sur le périmètre du projet

Rapport annuel (transmission à l'Autorité Environnementale)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Boulogne sur Mer
le 15 FEV 2021
Signature du demandeur





N° 11633*01

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RECOLTE, D'UTILISATION, DE TRANSPORT, DE CESSION
DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 22 décembre 1999 fixant les conditions de demande et d'instruction
des autorisations exceptionnelles d'activités portant sur des spécimens d'espèces protégées

A. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Président Mr Frédéric CUVILLIER
Adresse : N°	Rue 1 Boulevard du Bassin Napoléon,
Commune	BOULOGNE-SUR-MÉR
Code postal	62200
Nature des activités :	Aménageur dans le cadre du projet
Qualification :	Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS		
Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Ophrys apifera</i> Ophrys abeille	8 pieds	Balissage des stations, aménagement de l'espace vert destiné à accueillir les stations, transplantation des pieds. Suivi
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. FINALITE DE LA RECOLTE, DE L'UTILISATION, DU TRANSPORT ET DE LA CESSION
Préciser l'activité dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus Dans le cadre du projet d'aménagement (construction de logement, de voiries, de liaisons douces et de bassins de stockage des eaux de pluie), l'espèce sera affectée par les constructions. La transplantation se fera vers des espaces où la gestion sera tournée vers la conservation de l'espèce. Cette espèce est assez répandue à l'échelle régionale et non menacée. Le devenir de l'espèce à l'échelle nationale et régionale n'est pas remise en cause. A l'échelle locale, les mesures permettront d'assurer la pérennité de présence de l'espèce voire permettra d'accroître ses effectifs par une gestion adaptée.

D. PERIODE OU DATE DE RECOLTE ET DE TRANSPORT
Préciser la période : A partir de septembre 2020. la date : Transplantation de septembre à mars.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Il n'est pas prévu de mettre en œuvre de dérangement volontaire, toutefois, la circulation des engins en phase travaux est de nature à perturber les oiseaux. Notons que les destructions d'habitats se font hors période de nidification.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Déboisement hors période de reproduction, à partir de septembre 2020**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **Hauts de France**

Départements : **Pas de calais**

Cantons : **Canton de Outreau**

Communes : **Outreau**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les destructions d'habitats (plus forte sensibilité des espèces concernées) se font hors période de nidification. Le projet intègre des mesures de conservation ou de création de nouveaux habitats favorables aux espèces concernées.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Comptes rendus annuels sur 5 ans avec évaluation des effectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait le **15 FEV. 2021** à **Boulogne-sur-Mer**

Signature : 

Signature :

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Président Mr Frédéric CUVILLIER
Adresse : N°	Rue 1. Boulevard du Bassin Napoléon,
Commune	BOULOGNE-SUR-MER
Code postal	62200
Nature des activités :	Aménageur dans le cadre du projet
Qualification :	Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Anthus pratensis</i> - Pipit farlouse		Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation).
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle commune		Destruction de l'habitat de chasse hors période de reproduction.
Linotte mélodieuse : 2 couples Fauvette babillarde (2010) : 1 couple Fauvette grisette (2010) : 3 couples Fauvette des jardins (2010) : 1 couple Bruant jaune (2010 - prox) : 1 couple		Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation).
Accenteur mouchet : 4 couples Trogodyte mignon : 1 couple Fauvette à tête noire (2010) : 2 couples Rougegorge familier : 1 couple Pouillot véloce (2010 prox) : 1 couple Mésange charbonnière (2010) : 1 couple Mésange bleue (2010 prox) : 1 couple Pinson des arbres (2010 prox) : 1 couple Moineau domestique : 4 ind. Hirondelle rustique : 3 ind. Bergeronnette grise : 2 ind. Chardonneret élégant : 1 couple Verdier d'Europe : 1 couple (prox)		Destruction de l'habitat hors période de reproduction. Dérangement (fréquentation).

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale.
Dans le cadre du projet d'aménagement (construction de logements, voies, liaisons douces et bassins de stockage des eaux de pluies), il n'est pas prévu de procéder à du dérangement volontaire ou de la destruction d'individus, néanmoins le dérangement sera occasionné par les activités. Les interventions les plus impactantes (destruction d'habitats, interviendront hors période de nidification pour limiter les effets.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION			
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)			
DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *			
Capture définitive	<input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :	
Capture temporaire	<input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place	<input type="checkbox"/>
		avec relâcher différé	<input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : La destruction d'espaces prairiaux, bandes boisées et friches

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Encadrement des travaux par un ingénieur écologue

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Déboisement hors période de reproduction, à partir de septembre 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts de France

Départements : Pas de calais

Cantons : Canton de Outreau

Communes : Outreau

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Destruction d'habitat hors période de reproduction

Maintien d'un maximum d'habitats favorables au regard du projet (haies en particulier)

Création d'habitat de compensation

Voir détails dans le document joint

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Comptes rendus annuels sur 5 ans avec évaluation des effectifs présents (oiseaux) par le biais d'IPA

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Boulonnais/Per
le 1.5.FEV.2021
Votre signature



**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Président Mr Frédéric CUVILLIER

Adresse : N° Rue 1 Boulevard du Bassin Napoléon,
Commune BOULOGNE-SUR-MER
Code postal 62200

Nature des activités : Aménageur dans le cadre du projet

Qualification :

Etablissement public de coopération intercommunale
(EPCI)

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<i>Anthus pratensis</i> - Pipit farlouse	Destruction de l'habitat hors période de reproduction.
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle commune	Destruction d'une partie de l'habitat de chasse potentiel
Linotte mélodieuse : 2 couples Fauvette babillarde (2010) : 1 couple Fauvette grisette (2010) : 3 couples Fauvette des jardins (2010) : 1 couple Bruant jaune (2010 - prox) : 1 couple	Destruction de l'habitat hors période de reproduction.
Accenteur mouchet : 4 couples Troglodyte mignon : 1 couple Fauvette à tête noire (2010) : 2 couples Rougegorge familier : 1 couple Pouillot véloce (2010 prox) : 1 couple Mésange charbonnière (2010) : 1 couple Mésange bleue (2010 prox) : 1 couple Pinson des arbres (2010 prox) : 1 couple Moineau domestique : 4 ind. Hirondelle rustique : 3 ind. Bergeronnette grise : 2 ind. Chardonneret élégant : 1 couple Verdier d'Europe : 1 couple (prox)	Destruction de l'habitat hors période de reproduction.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Dans le cadre du projet d'aménagement (construction de logements, de voiries, de liaisons douces et de bassins de stockage des eaux de pluie), les espèces seront affectées par les travaux (déplacement) et par la destruction des habitats (avec reconstitution d'habitats plus étendus pour une partie des espèces). La destruction d'habitats se fera hors période de nidification pour éviter toute destruction accidentelle de nids, oeufs et poussins.

.....

.....

.....

Suite sur papier libre